

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2023 18:00**

**Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges**  
-----

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés sans pouvoir	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	47	0	3	20	1 décembre 2023	1 décembre 2023

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Christian JOLY, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET

**Suppléants** : Olivier NICOLAS remplace Stéphane HAMELIN

**Excusés** :

**Absents** : Justine SINGEOT, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Absents excusés avec pouvoir** :

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente  
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
Hugo LEFELLE donne pouvoir à Catherine PALLOT  
Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES  
Olivier CABRERA donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
Nadia NEZLIQUI donne pouvoir à Jean-Marc BARDI  
Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO  
Sakina ROBINSON donne pouvoir à Pierre-Henri JEANNIN  
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Régis MAUTRE  
Joël ALLAIN donne pouvoir à Catherine MENGUY  
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Elisabeth POL  
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL  
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL  
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Pierre GUILLET  
Valérie CHAPAT donne pouvoir à Dominique GILLET  
Mélanie CELEGATO donne pouvoir à Richard BOUDET  
Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Jean-Louis SALAK  
Nicole HUBERT donne pouvoir à Christian JOLY  
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN  
Yvonne KUCEJ donne pouvoir à Patrick BARNIER

**Secrétaire de séance** : Marc STOQUERT Membre du Bureau

**Président de séance** : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

**- A-DEL-2023-0068 -**

**Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AU pour un projet photovoltaïque**  
-----

**Rapporteur** : Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-38 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 8 avril 2022, modifié le 5 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames Verte et Noire, Mobilité et Voirie, Plan Vélo du 15 novembre 2023 ;

Considérant que les parcelles cadastrées BX 376 et BX 377 ont été classées en zone d'urbanisme future à moyen-long terme (2AU) lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant que ces emprises ont été précédemment artificialisées par des activités militaires ;

Considérant que ces emprises sont situées dans le secteur du captage d'eau potable de Saint Ursin et que l'implantation de nouvelles constructions à cet endroit peut avoir un impact négatif sur la protection de la ressource en eau ;

Considérant que les zones identifiées dans le PLUI pour la production d'énergie photovoltaïques sont toutes l'objet de dossiers de permis de construire acceptés ou en cours d'instruction à l'exception du site des 4 vents à Bourges où un projet est à l'étude ;

Considérant que les espaces actuellement dédiés à l'habitat et à l'économie en zone 1 AU sont suffisants pour répondre aux enjeux de productions de logements et d'accueil d'activités économiques ;

Considérant le besoin d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour répondre à la crise énergétique ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE

1. d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU dans le secteur de Port Sec Sud ;
2. d'intégrer à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours le changement de zonage des parcelles BX 376 et BX 377.

**Adopté à l'unanimité**

**Secrétaire de séance**



**Marc STOQUERT**  
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président délégué à  
l'Aménagement de l'espace et à  
l'Urbanisme intercommunal**



**Denis POYET**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.*

Diffusion sur le site internet  
de la Communauté d'Agglomération le **21 DEC. 2023**